

Accès aux soins

Lundi, 25 janvier 2016, dans les locaux de Médecins du Monde à Metz

Présents : Geneviève GRETHEN (LDH) -- Stéphane STIERNET (Mdm) - Malika TOUNSI (Mdm)- Nadège DROUOT (Mdm)- Véronique PILCHEN (centre d'examen de santé)-Viviane WAGNER (Mouvement du nid)- Grégory MATHIEU (coordinateur du dispositif de Premier Accueil Lorraine)- Hélène LECLERC (coordonnatrice du réseau)

Ordre du jour :

1. Axes de travail pour l'élaboration du projet de plateforme d'accueil médico- social
2. Informations concernant le Contrat Local de Santé et le PRAPS
3. Autres sujets : la PASS ; l'accès à l'hygiène

Information :

Depuis le 2 janvier 2016, l'AIEM gère le premier accueil d'urgence pour l'ensemble de la région.

Grégory MATHIEU est coordinateur du DPA Lorraine.

Les missions du « Premier accueil » :

- pré enregistrement des personnes en fonction de leur lieu d'arrivée
- enregistrement sur un portail commun avec la préfecture, qui va donner un RDV
- relation avec le 115 pour la demande d'hébergement
- financement des photos pour l'attestation de RDV à la Préfecture
- informations sur les droits à la santé.

Metz garde la prérogative de l'accueil bien qu'elle ne soit pas préfecture de région.

Premiers axes de travail pour l'élaboration du projet de plateforme d'accueil médico- social

- Quelles sont les données dont on a besoin pour le diagnostic ?
- Comment organiser la collecte de données ?

Le diagnostic social territorial

- C'est un outil très important qui nous apportera des données fiables. La municipalité le mettra à notre disposition dès que sa formalisation sera achevée, fin janvier.
- Nous pourrons aussi disposer des premiers éléments du diagnostic santé qui a été fait dans le cadre de la préparation du Contrat Local de Santé.
- Il convient d'établir la liste des indicateurs qui concernent la CPAM et prendre contact (équipe MDM)
- Contacter l'ORSAS (observatoire régional de la santé et des affaires sociales) qui est chargé du diagnostic dans le cadre du Contrat Local de Santé. Le but de cette rencontre est de cibler les indicateurs de difficultés d'accès aux droits (équipe MDM).

Le questionnaire/ émergence des besoins que nous avons conçu lors de la précédente réunion (voir PJ)

Lors de la réunion du 13 novembre au Centre d'Examen de Santé, il avait été décidé de constituer « un livre blanc » des entraves à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins sur Metz , livre qui permettra aussi de faire émerger les besoins des associations et professionnels sanitaires et sociaux.

Ce livre pourrait être un plaidoyer pour une plateforme d'accueil médico-social, en direction des institutions et prioritairement de l'ARS.

Nous avons adressé ce questionnaire à un certain nombre de structures médico- sociales à Metz, mais nous n'avons pratiquement pas de retours.

Il convient donc de

- ❖ **Cibler quelques structures médico – sociales** (prendre RDV avec ces structures pour renseigner avec elles le questionnaire et noter, de manière plus générale, l'expression de leurs besoins.

Voici la liste des structures que l'équipe MdM va contacter

- Les pôles asile et urgence de l'AIEM
 - Le pôle inclusion sociale des CMSEA
 - Les UTASI de Metz centre et Metz est
 - Le pôle insertion de l'UDAF
 - L'association APSIS émergence
 - Les associations du réseau de solidarité
- ❖ **Se rendre à la veille sociale** pour rencontrer des acteurs de terrain
 - ❖ **Contacteur les représentants des médecins libéraux** : union régionale des professionnels de santé. Il est important d'impliquer les médecins libéraux dans ce projet, car les patients en situation complexe ont besoin d'un référent médical.
 - ❖ **Rencontrer le centre d'examen de santé** pour connaître leurs indicateurs d'activités
 - ❖ **Rencontrer le Dr François BRAUN**, médecin chef de la PASS et des urgences, en présence de l'assistance sociale de la PASS.
 - ❖ **Rencontrer les assistants sociaux de Jury**
 - ❖ **Rencontrer des bénéficiaires des aides** par le biais des associations qui agissent sur le terrain

-Informations concernant le Contrat Local de Santé

Le CLS est une déclinaison locale de la loi Hôpital, Patient, santé, territoire (HPST) votée en 2009.

Il est soutenu financièrement par le conseil régional.

Il est actuellement dans la phase diagnostic. Des réunions thématiques ont eu lieu, rassemblant les acteurs concernés par les sujets.

Médecins du Monde et le réseau de solidarité ont été invités à participer au groupe « Santé- précarité ».

Le but du diagnostic de santé est de cerner les besoins en dressant un état des lieux sanitaire des populations.

Les besoins d'accompagnement sanitaire ne sont pas les mêmes selon la situation sociale dans laquelle se trouvent les populations.

Cette part diagnostic a été confiée à l'observatoire régional de la santé et des affaires sociales.

L'enquête en direction de la population vise le ressenti des gens. Les résultats seront croisés avec les données statistiques.

Age- ressenti global //à sa santé- capacités physiques- profil vie social – situation familiale – situation professionnelle- logement

Cette étude débouchera sur des actions concrètes visant la prévention, l'information, la prise en charge des pathologies

L'ARS, le PRAPS et le projet de plateforme d'accueil médico – social

Le projet de plateforme d'accueil médico- social est en complète cohérence avec les orientations du PRAPS.

- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins de Lorraine (PRAPS) 2012-2017 a pour finalité d'améliorer l'état de santé des personnes en situation de précarité en permettant aux personnes les plus démunies d'accéder au système de droit commun dans les domaines de la couverture sociale, de la prévention et des soins.

Le PRAPS s'adresse aux personnes en difficultés socio-économiques qui rencontrent des difficultés importantes d'accès à la santé.

La Fiche- action 3 du PRAPS concerne l'accompagnement des personnes en situation de précarité dans leur démarche vers la santé.

Voir ci –dessous le résumé de cette fiche – action

Résumé de la fiche – action 3 du PRAPS sur l’accompagnement des personnes en situation de précarité dans leur démarche vers la santé.

Objectif général: Accompagner dans leur démarche vers la santé les personnes en grande difficulté, du fait de leur situation de vulnérabilité.

- ❖ Les facteurs pouvant expliquer l’absence de démarche de soins ou de prévention ou d’accès aux droits, le renoncement aux soins sont listés.

Public concerné :

Les publics en situation socio-économique difficile et pouvant cumuler des facteurs de vulnérabilité.

- ❖ Personnes hébergées en établissements sociaux (CHRS...) et résidences sociale
- ❖ Population précaire non hébergée suivie par des CCAS, association caritatives, associations du secteur social, médicosocial ou d'insertion
- ❖ Jeunes de 16-25 ans accueillis en missions locales, PAIO, associations d'insertion, FJT, CCAS
- ❖ Habitants de quartiers prioritaires, Usagers de centres sociaux, Associations de quartier

Les actions prévues par le PRAPS :

Action 1 :

Mise en place, par tous les établissements, associations, services accueillant des personnes en situation de précarité, d’actions de soutien et d’accompagnement pour l’accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, graduées en fonction des besoins spécifiques des personnes.

Action 2 :

Mise en place d’un ou de plusieurs groupes de travail dans la région chargé(s) d’approfondir la notion d’accompagnement des personnes dans leurs démarches de santé, les modalités de mise en œuvre, les compétences à développer, les outils pouvant être utilisés... dans la perspective d’élaborer un «référentiel» sur la question.

Les autres priorités du GT « accès aux soins »

- **La PASS.**

- Suite aux décisions prises lors de la précédente réunion, Mdm a adressé un courrier au Directeur de Mercy pour, notamment, demander la réunion du comité de pilotage.
- A ce jour, nous sommes en attente de la réponse.

- **Accès à l'hygiène.**

- Le 13 janvier, lors de la réunion de suivi des assises, la municipalité a répondu favorablement à nos demandes d'accès à des toilettes gratuites et l'eau potable en de nombreux lieux à Metz.
- Toutefois, la question des douches gratuites reste entière : la municipalité attend de notre part une enquête de terrain qui permettrait d'estimer les besoins.
- Il convient donc de réunir un groupe de travail dont les objectifs seront d'établir un diagnostic des besoins et de déterminer une méthodologie qui permette d'atteindre les publics concernés.
- Le questionnaire déjà utilisé sur cette question par Mdm pourrait être revu et simplifié.